



**SAINT-CYR-L'ÉCOLE**

**RÉVISION DU  
PLAN LOCAL D'URBANISME**

Plan des servitudes d'utilité  
publique

**ECHELLE : 1/5000**

Vu pour être annexé à la délibération du  
Conseil Municipal en date du :

04 octobre 2017

Le Maire :



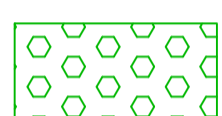
verdi

### Légende:

Limite de commune

Servitudes d'utilité publique

A1 - Servitude relative à la protection des bois et forêts:



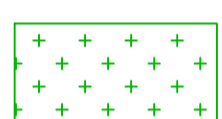
Forêt domaniale de Versailles

A4 - Servitudes de passage permettant l'exécution des travaux ainsi que l'exploitation et l'entretien des ouvrages:



Ru de Gally - servitude de passage de 1,50 m de part et d'autre du Ru

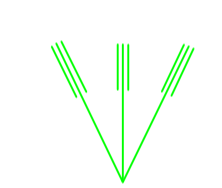
AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques:



Ancien potager du Roi et parc de la comtesse Bailly

Domaine de Versailles et de Trianon (zone de 5000 m de rayon de la chambre du Roi)

Rayon de 500 m de protection autour de: Immeuble Place des Douanes et Avenue Pierre Curie, porte de l'ancienne abbaye, Ecole spéciale militaire



Perspectives classées

AC2 - Servitudes de protection des sites inscrits et classés:



Plaine de Versailles



Perspectives du Grand Canal de Versailles



Petite place à l'entrée de Saint-Cyr L'Ecole

AS1 - Servitudes de protection des eaux potables:



Zone de protection de l'Aqueduc de l'Avre

Forage de Saint-Cyr L'Ecole

EL7 - Servitudes attachées à l'alignement des voies communales:



Alignement du bât sur voie communale

I3 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz:



Canalisation de gaz

I4 - Servitudes relatives à l'établissement des lignes électriques:



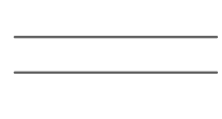
Ligne électrique à 225kV

PT1 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les perturbations électromagnétiques:



Plan d'exposition au bruit, périmètre autour de l'aérodrome de Saint-Cyr L'Ecole

PT2 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles:



Faisceau hertzien Versailles (Camp de Satory)

PT3 - Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques:



Câbles télécom

T1 - Servitudes relatives au chemin de fer



Ligne SNCF

PPRN:



Zone fortement exposée



Zone faiblement à moyennement exposée

